



Contrat de location du local

Cercle Informatique de l'Université Libre de Bruxelles Cerkinfo A.S.B.L

Bailleur
Désigné le <u>BAILLEUR</u> de ce contrat :
Cerkinfo A.S.B.L Boulevard du Triomphe - CP 206 - 1050 Ixelles
Représenté par : $Nom:$
$Pr\'enom:$
Poste dans le comité Cerkinfo :
Locataire
Désigné le <u>LOCATAIRE</u> de ce contrat :
Cercle ACE:
Représenté par : $Nom:$
$Pr\'enom:$

Poste dans le comité de cercle :

ARTICLE 1 - Durée

Le <u>LOCATAIRE</u> loue la salle à partir du/..... àH..... jusqu'au/...... àH..... Afin que l'état des lieux d'entrée puisse être dressé, il s'engage à se présenter le jour du début de la location. À la fin de location, le <u>LOCATAIRE</u> devra restituer la salle à l'heure prévue. Il devra rester le temps nécessaire pour permettre l'établissement de l'état des lieux de sortie. Il s'engage à rendre les lieux dans un état de propreté identique à celui qu'il aura constaté lors du début de la location.

ARTICLE 2 - Local

Le présent contrat concerne la salle dénommée Cerkinfo et située :

Campus La Plaine ULB - Boulevard du Triomphe - 1050 Ixelles Local P.OF.082

ARTICLE 3 - Équipement

Le matériel mis à disposition doit être rendu propre et en bon état de fonctionnement. Il fera l'objet d'un inventaire lors des états des lieux d'entrée et de sortie de la salle.

ARTICLE 4 - Versement

Le LOCATAIRE s'engage à :

- Payer le dépôt de garantie, lors de la signature du présent contrat ou effectuer un versement sur le compte **BE22 3632 1093 6947** avant la signature du présent contrat (cfr. ARTICLE 5)
- Payer le nombre de fûts commandés, lors de la signature du présent contrat ou effectuer un versement sur le compte **BE22 3632 1093 6947** avant la signature du présent contrat (cfr. ARTICLE 7)



Il est précisé que le présent contrat sera <u>résilié</u> de plein droit si une somme quelconque n'est pas payée à son échéance.

ARTICLE 5 - Caution

Le <u>LOCATAIRE</u> s'engage à verser une caution de €, payable à la signature du contrat ou sur le compte bancaire <u>au préalable</u>. Cette somme sera restituée après l'état des lieux de sortie. En cas de dommages observés, le montant des <u>réparations</u>, du <u>nettoyage</u> ou du remplacement du matériel sera déduit du dépôt de garantie. Si le montant du préjudice est supérieur au montant de la caution, le locataire s'engage à rembourser les frais supplémentaires sous **6 jours ouvrables** après constatation des dégâts.

ARTICLE 6 - Obligations

Le <u>BAILLEUR</u> est tenu de mettre le local à la disposition du <u>LOCATAIRE</u> à la date et à l'heure convenue pour le début de la location.

ARTICLE 7 - Fut

Le <u>BAILLEUR</u> met à disposition du <u>LOCATAIRE</u> fût(s) de bière Jupiler au prix de $\mathfrak{C}/\text{fût}$. Le <u>BAILLEUR</u> s'engage a rembourser tout fût non consommé si celui-ci n'as pas été décacheté et entamé.

Une majoration de 15€/fut sera ajouté à tout fut entamé au delà de ceux mit à disposition.

ARTICLE 8 - Contentieux

Tout litige relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à défaut d'accord amiable aux tribunaux dont dépend le siège social du <u>BAILLEUR</u>.

ARTICLE 9 - Sous-location

Il est interdit au LOCATAIRE de consentir une quelconque location de la salle.

ARTICLE 10 - Accès

Le Président de Cerkinfo A.S.B.L ou son représentant ou le délégué ci-dessus indiqué, aura <u>libre accès</u> à la salle durant toute la durée de la location.

ARTICLE 11 - Nettoyage

Le <u>LOCATAIRE</u> s'engage à rendre le matériel et les locaux aussi propres que dans l'état initial et à vider les poubelles. En cas de manquement à cette clause, le <u>LOCATAIRE</u> s'engage à verser un supplément de $50\mathfrak{C}$.

ARTICLE 12 - Loi

Le $\underline{\text{LOCATAIRE}}$ s'engage à ne commettre ou à ne laisser dans la salle, aucun acte contraire à la loi

État des lieux

* Status : Bon / Mauvais

Local	Status Entrée	Status Sortie
Murs		
Canapés		
Armoires		
Sound System		
Bar		
Pompe		
Frigo		
Extincteur et trousse de secours		
Décompte	Nbre Entrée	Nbre Sortie
Bombonne Gaz Cacheté		
Bombonne Gaz Vide/Entamé		
Fut Jupiler Cacheté		
Fut Jupiler Entamé		
Fut Jupiler Vide		

Signature

Fait à	
Le/	
Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé	,,

<u>Le LOCATAIRE</u>

Représentant Cerkinfo A.S.B.L